

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

**06x24**

### EXONÉRATION PARTIELLE TRIMESTRE JANVIER-MARS 2024 ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Par délibération N°178X22 du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'école municipale d'Arts Plastiques.

Le Conseil Municipal est informé que l'agent en charge de l'enseignement des ateliers d'arts plastiques a été en arrêt de travail du 29 novembre 2023 au 04 janvier 2024.

Son remplacement n'a pas été envisagé au vu des projets pédagogiques artistiques de l'année déjà bien avancés.

C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser financièrement les élèves de l'école, une exonération partielle de la tarification sur le trimestre janvier-mars 2024 est proposé comme suit :

#### TARIF TRIMESTRE JANVIER-MARS 2024 :

	<b>1er atelier COMMUNE</b>	<b>1er atelier HORS COMMUNE</b>	<b>2ème atelier COMMUNE</b>	<b>2ème atelier HORS COMMUNE</b>
<b>ADULTES</b>	34€ au lieu de 62,50€ (27€ au lieu de 50€)*	68€ au lieu de 125€ (55€ au lieu de 100€)*	26€ au lieu de 47,50€ (21€ au lieu de 38€)*	51€ au lieu de 94€ (41€ au lieu de 75€)*
<b>1er ENFANT</b>	34€ au lieu de 62,50€ (27€ au lieu de 50€)*	68€ au lieu de 125€ (55€ au lieu de 100€)*	26€ au lieu de 47,50€ (21€ au lieu de 38€)*	51€ au lieu de 94€ (41€ au lieu de 75€)*
<b>2ème ENFANT</b>	25€ au lieu de 47,50€ (20€ au lieu de 38€)*	51€ au lieu de 94€ (41€ au lieu de 75,20€)*	19€ au lieu de 35€ (15€ au lieu de 28€)*	38€ au lieu de 70 €* (30€ au lieu de 56€)*
<b>3ème ENFANT ET PLUS</b>	18€ au lieu de 32,50€ (14€ au lieu de 26€)*	35€ au lieu de 65€ (28€ au lieu de 52€)*	14€ au lieu de 25€ (11€ au lieu de 20€)*	26€ au lieu de 50€ (21€ au lieu de 40€)*
<b>ATELIER SCULPTURE MODELAGE ET MOULAGE</b>	42€ au lieu de 77,50€ (34€ au lieu de 62€)*	85€ au lieu de 156€ (68€ au lieu de 125€)*	32€ au lieu de 59€ (26€ au lieu de 47€)*	63€ au lieu de 116€ (51€ au lieu de 93€)*

\*Tarifs appliqués pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE les tarifs de l'école municipale d'arts plastiques pour le trimestre janvier-mars 2024

– SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL